Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2023

2023/

Publié le 1er décembre 2023



5.4.2 DSP/état civil

## ARRETE N° A\_2023 \_ W - OS PORTANT DELEGATION DE FONCTION A UN ELU pour le mariage de M. Eric, Franck JANNIAUX et Audrey ALONZO du mardi 19 décembre 2023

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-18, L. 2122-20, mais aussi ses articles L. 2212-1 et suivants,

Vu la délibération n° DCM\_2020\_29 de la séance du Conseil Municipal du 28 mai 2020, portant élection du Maire,

Vu les arrêtés en date des 9 juin 2020, 20 aout 2020, 27 mai et 16 septembre 2021 par lesquels le Maire délègue ses pouvoirs aux Elus délégués,

Vu le procès-verbal, installant Madame Alexandra PIEDRA, en qualité de conseillère Municipale en date du 28 mai 2020.

Considérant, la demande présentée par Monsieur Eric, Franck JANNIAUX et Madame Audrey ALONZO afin que leur mariage soit célébré par Madame Alexandra PIEDRA.

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Madame Alexandra PIEDRA, Conseillère Municipale, est déléguée pour remplir le mardi 19 décembre 2023 à 15 heures, les fonctions d'Officier d'Etat Civil, pour la célébration du mariage entre Monsieur Eric, Franck JANNIAUX et Madame Audrey ALONZO.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète, publié sur le site internet de la ville et notifié à l'intéressé.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sorgues, le 30/11/23 Le Maire, Thierry LAGNEAU

Certifié exécutoire par le Maire

Compte-tenu de la réception en Préfecture le .....

Et de la publication / notification le .

Pour le Maire et par délégation,

Le Directeur Général des Service

Bertrand COMBES

Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Sorgues.

- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet : <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>